

Le renouvellement démocratique des pratiques d'intervention sociale

Michel Parazelli

Volume 17, numéro 1, automne 2004

La participation publique et démocratique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/010570ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/010570ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0843-4468 (imprimé)

1703-9312 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Parazelli, M. (2004). Le renouvellement démocratique des pratiques d'intervention sociale. *Nouvelles pratiques sociales*, 17(1), 9–32.
<https://doi.org/10.7202/010570ar>

Le renouvellement démocratique des pratiques d'intervention sociale¹

Michel PARAZELLI
École de travail social
Université du Québec à Montréal

ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

Il est toujours utile de rappeler que la démocratie est un « régime politique, [un] système de gouvernement dans lequel le pouvoir est exercé par le peuple, par l'ensemble des citoyens² ». Contrairement à d'autres formes politiques

1. Cet article est le fruit de discussions collectives au sein du comité de rédaction de la revue, et ce, dans le but de mettre en question l'idée de « renouvellement démocratique » des pratiques d'intervention sociale. Ces discussions s'inscrivent dans un processus de renouvellement des orientations de NPS ; l'adoption de ce texte d'orientations en a résulté. Ces réflexions visent à spécifier davantage les enjeux du renouvellement des pratiques d'intervention autour desquels NPS souhaiterait solliciter des contributions d'articles dans les années à venir.
2. Selon le *Trésor de la langue française* informatisé : <http://atilf.inalf.fr/tlf.htm>

de gouvernement (monarchie, oligarchie, totalitarisme, etc.), la démocratie vise à reconnaître le pouvoir de tous les individus, de façon égalitaire. La plus grande difficulté de la mise en application du principe d'égalité résiderait dans « [...] l'exercice de ce pouvoir qui consiste à faire participer égalitairement tous les citoyens » (Barreyre *et al.*, 1995 : 118). En effet, « [...] dans cette définition on ne dit jamais qui est le peuple. Est-ce celui de la volonté générale, construit à travers la délibération, est-ce l'individu propriétaire ou le militant de base [...] ? » (Thériault, 2003 : 634). Il existe une variété d'interprétations au sens politique de l'action démocratique elle-même, autant sur le plan historique des sociétés occidentales qu'au sein même de chaque société. Toutefois, ce qui constitue l'unité de ces différentes conceptions est « [...] l'inaliénable vocation des hommes à prendre en charge leur destin, tant individuel que collectif » (Burdeau, 2002 : 71). Par exemple, la démocratie sociale s'inscrit dans un processus historique d'affranchissement des individus à l'égard de toutes formes d'oppression en leur reconnaissant une autonomie et des droits.

D'autres auteurs tels que Hentsch (1994a : 83) vont plus loin en affirmant que la démocratie est « une dynamique historique et politique grâce à laquelle la société nourrit une réflexion critique et normative sur elle-même ». Il s'agit d'un idéal toujours rattaché aux aspirations et aux expériences historiques de la liberté politique des membres d'une société donnée. En ce sens, la démocratie n'est pas un « [...] schéma abstrait apte à fournir des recettes d'organisation politique et sociale universellement valables » (Burdeau, 2002 : 71). C'est pourquoi le sens du mot démocratie varie selon les contextes historiques, socioculturels et idéologiques dans lesquels il est interprété ; d'où la représentation différenciée de ses applications : démocratie autoritaire, directe, semi-directe, populaire, libérale, socialiste, capitaliste parlementaire, représentative, délégative, participative, continue, fonctionnelle, etc.

Cette variété de significations existe aussi en ce qui regarde le concept de citoyenneté, comme le souligne Lamoureux (2001 : 38) :

Il s'agit, entre autres de souligner à quel point un discours homogénéisant sur la citoyenneté fait l'impasse sur la discrimination et l'exclusion réelles en raison des différences culturelles. La différence compte et la société doit en tenir compte : d'où l'adoption d'un concept plus hétérogène et différencié de la citoyenneté. Les appartenances, les identités, les ancrages ne peuvent être niés ou refoulés et doivent être assumés. D'où le parti pris d'insistance sur la richesse que constitue la diversité, la pluralité. La prise en compte des différences ne doit pas se faire sur l'unique mode de la célébration, mais aussi sur le mode de la distanciation critique, de façon à réfléchir sur les poids, les contraintes et les réifications des cultures.

En effet, même si la citoyenneté est au fondement de la démocratie en tant que droit universel et que tous les individus des sociétés démocratiques sont théoriquement des citoyens, ce droit devrait pouvoir s'incarner dans un exercice concret

de participation collective à l'avenir de la vie sociale et économique. Mais la réalité nous force à constater qu'un citoyen peut exister sans accès à l'exercice démocratique. Que devient alors une citoyenneté sans pratiques démocratiques ?

Bref, il ne peut y avoir d'achèvement positif de la démocratie supposant clos le débat sur son accomplissement (Hentsch, 1994a : 84-85). Par ailleurs, la démocratie affecte non seulement l'expérience de la liberté politique, mais aussi les fondements normatifs de la justice, de l'économie et du social. Ses applications diverses et le pluralisme de son interprétation dans les sociétés industrielles de masse rendent complexe son appréhension lorsqu'on désire exercer le pouvoir démocratique non seulement dans le contexte de l'intervention sociale, mais aussi dans la vie de tous les individus. En conséquence, cette polysémie et diversité de positions posent la question de la négociation des valeurs et des intérêts associés aux choix politiques des individus dans une société de masse.

LIEN SOCIAL, RECONNAISSANCE ET PRATIQUES DÉMOCRATIQUES

L'histoire de l'individualisme (Laurent, 1993) nous apprend que l'expérience de la liberté politique ne fut possible qu'à la condition pour une personne d'éprouver sa propre singularité et son indépendance vis-à-vis des autres personnes, et ce, à l'aide de la raison. En devenant un individu, plutôt que d'être soumise aux impératifs de la tradition, une personne pouvait exprimer sa pensée, délibérer avec d'autres, faire des choix et prendre des décisions collectives. Castoriadis (1998) qualifie ce type d'exercice « d'autonomie sociale », ce qui est différent de l'indépendance stricte. Néanmoins, l'individualisme serait la condition nécessaire mais non suffisante de la possibilité démocratique. L'évolution de l'individualisme dans la société contemporaine occidentale a contribué à en différencier les formes : l'individualisme libéral, démocratique, anarchique, hédoniste, agressif, privatisé, etc. Retenons surtout que l'histoire témoigne d'une transformation profonde des rapports identitaires entre l'individu et la société. De l'imposition du devoir à l'autre et aux institutions, l'individu est désormais appelé à se réaliser lui-même dans cette perspective individualiste. Le brouillage actuel des repères normatifs issu de la montée des formes d'individualisme contraint les sociétés occidentales comme la nôtre à valoriser fortement la liberté individuelle et la performance des compétences. Cette situation affecte profondément les rapports à soi et aux autres. Contrairement à il y a 40 ans, les rôles sociaux ne sont plus donnés ou prédéterminés. À cette époque, le système de valeurs assurait encore une certaine stabilité des repères normatifs. La remise en question des formes autoritaires de la culture et de l'ancien système de valeurs (Mendel, 1992 ; Zoll, 1992) favoriserait une mutation des formes de socialisation ainsi qu'une diversité croissante des initiatives personnelles pour permettre l'accomplissement de soi et valoriser son existence

sociale. Selon Ehrenberg (1995 : 24), cette transformation fondamentale du lien social rendant incertaine la place de l'individu affecterait la socialisation traditionnelle :

La socialisation consiste traditionnellement, à préparer les gens aux rôles institutionnels auxquels ils sont destinés et à les discipliner pour qu'ils s'y conforment : appliquer des règles, obéir aux instructions de la hiérarchie, être ajusté à des normes fixes. L'individu incertain caractérise une société de désinhibition, dont le ressort est l'amélioration de soi, condition indispensable pour se gouverner dans une société complexe et un avenir opaque.

L'injonction normative de la société actuelle est : « Réalise-toi seul en bricolant tes propres points de repère ! », « Sois autonome ! », « Trouve-toi un projet de vie ! » « Sois heureux ! ». Dorénavant, être comme les autres, c'est devoir être différent. De façon paradoxale, les individus contemporains doivent se soumettre à l'impératif d'émancipation. Pour certains, l'occasion de déployer leur individualité se présente comme une aventure ou une série d'aventures favorisant l'expérimentation de soi et de ses limites à condition bien sûr d'avoir les ressources à la mesure de ses ambitions. C'est pourquoi la prise de risque est si valorisée aujourd'hui à travers les nouveaux aventuriers (escalade, course de voiliers, etc.), les sports extrêmes, les émissions de télévision telles qu'une série sur les catastrophes ou la télévision-réalité. La prise de risque permet d'éprouver l'intensité du fait de vivre et, de ce fait, le sentiment d'exister. Selon Le Breton (1995), la prise de risque constituerait une structure anthropologique inconsciente qui existe dans la plupart des formes d'initiation et qui donne un sens à l'existence sociale des individus. Dans son livre, *La fatigue d'être soi*, Ehrenberg (1998) avance que la dépression est liée en grande partie au culte de la performance. Et Kaufmann (2001 : 243-244) de renchérir en affirmant que l'individu qui ne peut répondre à cette injonction se sent alors :

Coupable de ne pas savoir s'en sortir malgré les aides et les soutiens de la société. Plus les aides et soutiens sont importants plus ils se retournent en preuves de son incompetence. Le piège ouvre une nouvelle dimension de la misère, psychique, encore plus insupportable. D'où les tentatives quelque peu désespérées de refuser la responsabilisation, de se protéger dans les lambeaux restants de la domination collective.

Si l'on tient compte de ce type de transformations du lien social, il serait possible d'interpréter les formes de marginalité sociale comme faisant partie d'une société en mutation face à son système de repères normatifs et non pas comme une simple dérégulation sociale (Parazelli, 2002). Les références sociales de la normalité connaissent une crise qui interpelle la fonction de l'intervenant et de l'intervenante sociale dans ses fondements (Bergier, 1996). Cette progression historique de l'individualisme ainsi que les divers bouleversements économiques ont grandement influencé le rôle de l'intervenant et de l'intervenante sociale de même que le développement du système d'organisation de services sociaux et

de santé. De la charité au travail social, de l'étatisation à la communautarisation des services sociaux, la gestion des problèmes sociaux a accompagné la mutation du lien social. Les transformations socioculturelles et économiques modernes sont à l'origine des problèmes éprouvés par plusieurs individus à définir leurs propres points de repère sociétaux qui ne font plus consensus.

C'est pourquoi, à l'heure actuelle, la question identitaire et celle de l'autonomie sociale deviennent centrales pour l'intervention sociale. À partir de quelle position légitimer une forme d'intervention sociale lorsque les repères normatifs n'ont plus de stabilité ou d'échos absolus dans les collectivités ? Comment favoriser l'expérience de la liberté politique dans un contexte social obligeant les individus à être autonomes ? Dans ce contexte, la question démocratique nous interpelle en deçà de « la politique », entendue comme les enjeux partisans, pour traiter « du politique », compris comme les conditions d'exercice dans l'établissement des relations de pouvoir entre des univers normatifs différents.

Dans la conclusion de son ouvrage *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Touraine (1994 : 316) s'interroge sur la nature des luttes actuelles et rappelle que :

Ce qui mesure le caractère démocratique d'une société, ce n'est pas la forme de consensus ou de participation qu'elle atteint ; c'est la qualité des différences qu'elle reconnaît, qu'elle gère, l'intensité et la profondeur du dialogue entre des expériences personnelles et des cultures différentes les unes des autres et qui sont autant de réponses, toutes particulières et limitées, aux mêmes interrogations générales.

Plus qu'auparavant, il importe de considérer les différences de points de vue des individus en ce qui concerne le sens de leur propre vie et les jugements portés sur le mode de vie de leurs voisins. La pluralité des repères normatifs, et non leur absence, crée un climat d'incertitude particulièrement chez les groupes d'acteurs impliqués dans la plupart des métiers du social. Plutôt que de rêver nostalgiquement à un retour en arrière, la forme politique qu'est la démocratie offre justement la possibilité de composer avec les différences en les reconnaissant d'abord. Cette reconnaissance ne doit pas s'actualiser dans la seule idéologie productiviste qui exalte l'individu en ignorant les intérêts du citoyen (Schnapper, 1994). On ne répétera jamais assez que la démocratie est beaucoup plus que ses formes institutionnelles ou qu'un ensemble de marchés et de procédures techniques ; elle entraîne une réflexion sur « la nature de la reconnaissance de la personne dans la société, autonomie de l'action humaine aussi bien dans la collectivité que vis-à-vis d'elle, fondements des liens qui s'établissent entre les individus et les groupes dans la Cité » (Hentsch, 1994a : 84). Cette orientation politique, lorsqu'elle s'incarne dans l'action, vise à accroître la liberté de chacun de façon collective. C'est en cela que la culture démocratique est un « régime qui reconnaît les individus et les collectivités comme sujets, c'est-à-dire qui les protège et les encourage dans leur volonté de "vivre leur vie", de donner une unité et un

sens à leur expérience vécue » (Touraine, 1994 : 306). Selon Touraine (1994 : 317), si cette reconnaissance de l'autre ne peut se réduire à une attitude, elle impose des formes d'organisation sociale qui favorisent la rencontre aussi concrète que possible avec l'autre par l'écoute et le débat, et non la stricte mobilisation vers un objectif commun. Ceci exige de développer des lieux d'interactions collectives où la discussion engendre la compréhension et le respect de l'autre. Quel est l'état de ces lieux dans le milieu de l'intervention sociale tant aux niveaux étatique, communautaire qu'à titre de citoyen ? Comment aménager ce type d'espace dans une société valorisant de plus en plus les formes de l'individualisme ? Comment combiner les principes opposés de liberté et d'égalité, d'universalisme des droits et de particularisme des situations ? Pour renouveler les pratiques démocratiques, Touraine (1994 : 309) propose non pas de résoudre cette opposition qui, à plusieurs égards, demeure paradoxale, mais d'en accepter la fécondité des rapports d'association par le débat entre les acteurs sociaux eux-mêmes et non par des avant-gardes. D'autres auteurs tels que Thériault (2003 : 634) font aussi référence à cette tension heuristique de la pratique démocratique : « [...] opposition irréductible, indépassable, entre l'idée du bien commun construit à partir de la volonté générale et l'idée de la démocratie comme la somme des intérêts des individus et des groupes, opposition entre le pôle de la responsabilisation collective et celui de la responsabilisation individuelle, entre la démocratie politique et la démocratie participative ».

Dans cette perspective, lutter contre l'individualisme en soi ou au nom de la solidarité reviendrait à combattre l'idéal d'authenticité invitant à une vie plus responsable (Taylor, 1991 : 91-102) et à verser dans un collectivisme sans acteurs³. Tandis que respecter ces tensions participerait au développement de l'autonomie partagée au sein d'un individualisme démocratique. Ces rapports dialectiques de confrontation entre l'individuel et le collectif permettraient de cultiver les principes démocratiques de façon continue à condition que l'on ne conçoive pas la démocratie comme une utopie « à la Thomas Moore » :

L'histoire de la liberté dans le monde moderne est celle d'une association de plus en plus étroite entre l'universalisme des droits des êtres humains et la particularité des situations et des rapports sociaux dans lesquels ces droits doivent être défendus. Association qui ne peut être réalisée que par les acteurs eux-mêmes et non pas à

3. Gauchet (2002 : 382) observe aussi que la démocratie peut parfois se retourner contre elle-même en donnant l'exemple des droits de l'homme qui, même s'ils expriment les fondements de la vie collective, n'offrent pas de quoi penser et maîtriser la composition de l'être-ensemble et poussent « [...] dans le sens d'une transformation procédurale-identitaire de la relation de représentation entre pouvoir et société, érigeant la prise en compte et la reconnaissance des singularités, quelles qu'elles soient, en enjeu central de la vie publique. Il s'ensuit un irrésistible alignement du processus politique sur le modèle d'un marché autorégulé, soustrayant « démocratiquement » la résultante à quelque composante ou acteur que ce soit ».

travers le rêve d'une société idéale. Les utopies soumettent la réalité sociale à un principe unique, qui a été le plus souvent le triomphe de la raison. La démocratie est, au contraire, anti-utopique par nature, puisqu'elle consiste à donner le dernier mot à la majorité, par définition changeante, pour choisir une combinaison – toujours modifiable – d'exigences ou de principes opposés, comme le sont la liberté et l'égalité, l'universel et le particulier. (Touraine, 1994 : 308)

GESTION ÉTATIQUE DU SOCIAL, CITOYENNETÉ ET RENOUVELLEMENT DÉMOCRATIQUE : ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Depuis la déconstruction progressive de l'État-providence, des transformations importantes de l'État sont engagées dans le contexte de la mondialisation économique et des régulations techno-bureaucratiques. Lorsqu'on examine la littérature traitant des transformations actuelles de l'État et de la citoyenneté, des différences de lecture existent quant à leur impact global sur la société civile et au renouvellement démocratique des pratiques sociales. En ce qui a trait aux discours des États et des organismes comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, on reconnaît de plus en plus l'importance de la société civile en tant que nouvel interlocuteur politique au regard de la participation à des consultations, des forums ou des sommets (Leclerc et Beauchemin, 2002 : 19). Incarné dans les thèmes de la gouvernance, du développement local et de la régionalisation, cet intérêt accordé à la société civile fait appel au partenariat et au consensus. Cet intérêt suscite d'autant plus d'attention qu'il est partagé par une bonne partie des organismes communautaires qui revendiquent justement la participation citoyenne à la délibération des orientations normatives de la société. Des auteurs tels que Lévesque, Bourque et Vaillancourt (1999 : 6) jugent que les nouvelles structures régionales et locales (CLÉ, CLD, CRD, etc.) mises en place au Québec (et actuellement en restructuration) constitueraient une avancée démocratique, car celles-ci « [...] sont autant d'espaces nouveaux où les acteurs représentatifs de la société civile peuvent participer à l'élaboration, puis à la mise en œuvre des stratégies de développement. Ce faisant, le rôle de l'État est transformé puisque l'on passe d'une intervention étatique en principe externe à la société civile à une intervention arrimée à une multiplicité de lieux de délibération ».

Ce point de vue défend l'idée que dans cette perspective de gestion (qui serait encore expérimentale), les acteurs de la société civile sont reconnus contrairement à la structure de gestion hiérarchique qui prévalait du temps de l'État-providence (Larose, 2002 : 4-5). De plus, ce « modèle » politique de gestion étatique favoriserait non seulement l'expression de la société civile, mais serait à même de susciter l'innovation, d'autant plus que « [...] le modèle partenarial se fait perméable aux nouvelles sensibilités » (Larose, 2002 : 5). Le développement

de l'économie sociale et la politique de reconnaissance de l'action communautaire témoigneraient de ces avancées démocratiques au regard de la place occupée par la société civile⁴.

Du côté de l'urbain, selon Hamel (2004), les transformations associées à la globalisation remettent en question le pouvoir des gouvernements centraux et régionaux en faisant ressortir leur incapacité à définir les « conditions locales de production exigées par les capitaux transnationaux » (Hamel, 2004 : 52). Par conséquent, les autorités locales sont alors interpellées quant aux impacts de ces transformations qui placent les grandes villes en situation de concurrence internationale. Cette nouvelle configuration de la division du travail à l'échelle mondiale créerait de nouvelles formes d'inégalités tout en affaiblissant la réalité nationale étant donné la porosité des frontières politiques et économiques. Il s'ensuit un climat d'incertitude où les repères associés à la vie démocratique des citoyens se retrouvent en partie déterritorialisés ou, à tout le moins, brouillés. Cette nouvelle situation interroge la capacité réelle des villes à faire face à ces changements. D'un autre côté, Hamel (2004) soutient que, devant cette situation, la diversité des revendications identitaires des citoyens favoriserait une affirmation citoyenne plus active, pluraliste et plus ancrée dans l'espace public de la société civile que la conception abstraite du citoyen associée aux prérogatives de l'État. Assisté-t-on, comme le soutient Hamel (2004 : 56), à l'émergence d'une « citoyenneté urbaine » à travers des « mouvements urbains » (autour d'enjeux d'aménagement, environnementaux, culturels, de logements, de développement local, etc.) ? C'est d'ailleurs dans ce sens que Latendresse (2004) étudie le potentiel démocratique de ce nouveau rapport à la citoyenneté à travers divers exercices de participation que ce soit à Montréal dans le cadre des fusions municipales ou à Porto Alegre avec la participation des citoyens à l'établissement du budget municipal. Bref, en considérant les enjeux urbains et surtout métropolitains du renouvellement démocratique de la pratique citoyenne, une question demeure, selon Hamel (2004 : 60) : « Comment est-il possible d'organiser des alliances et des solidarités entre des populations qui non seulement ne partagent pas la même origine sociale, mais habitent, au quotidien, des espaces – des quartiers urbains ou des villes – souvent éloignés ? »

Pour Leclerc et Beauchemin (2002), cette idée de déplacer le lieu de la délibération politique de l'État à la société civile témoigne de l'affrontement entre l'universel et le particulier dont nous discutons précédemment. L'intérêt général

4. Encore serait-il nécessaire de définir ce que l'on entend par « société civile » et ses représentants. Qui fait partie de la société civile ? Quels sont les processus démocratiques qui ont mené à ces représentations ? Ceux-ci ont-ils favorisé des lieux de délibération entre les personnes visées par les décisions à prendre ? De quelle façon les représentants ont-ils été mandatés et par qui ? Ces questions sont fondamentales pour une véritable participation démocratique des citoyens à la gestion locale de leurs ressources.

ne correspondant plus aux intérêts particuliers, il se développe des lieux de délibération au sein de la base afin de lutter contre l'imposition par l'État de ce qu'il juge comme étant la volonté collective : « La "nouvelle" citoyenneté avance que les revendications à caractère particulariste issues du pluralisme identitaire contre l'imperium d'un sujet politique surplombant les particularismes et édictant au nom de l'universel une normativité à laquelle tous devraient se soumettre au nom du bien commun ou de l'intérêt général » (Leclerc et Beauchemin, 2002 : 29).

Mais ces auteurs (Leclerc et Beauchemin, 2002 : 30) s'interrogent sur les effets pervers de ce réinvestissement du politique par la base, car « Si la définition de l'intérêt public échappe à la sanction d'une sphère publique capable de parler au nom de tous, n'est-il pas à craindre qu'elle ne soit plus déterminée que par les volontés des regroupements d'acteurs arc-boutés chacun à sa propre définition du bien commun ? ». Par exemple, la responsabilité collective de la redistribution de la richesse et l'arbitrage ne peuvent être assumés par des acteurs qui ne sont redevables qu'à leurs membres ou leurs patrons. La « participation » des citoyens et des associations communautaires est habituellement évoquée lorsqu'il s'agit d'impliquer de façon démocratique les acteurs du « bas » dans l'élaboration et l'application d'un projet d'intervention ou d'une mesure sociale. Mais encore faut-il en considérer « les modalités de participation politique qui soutiennent le processus décisionnel » (Tremblay, 1999 : 74). En effet, comme l'a déjà montré Godbout (1983), la participation peut se constituer en idéologie antidémocratique dès lors qu'elle sert d'outil à la technocratie. C'est pourquoi il convient de discerner des modalités de participation selon « [...] l'intensité de l'implication individuelle, par le degré d'influence exercé par chacun sur la décision finale, par la complexité des décisions en cause et la qualité du débat et de la délibération » (Tremblay, 1999 : 74).

Du côté de la formation, non seulement en travail social mais également dans tous les métiers en lien avec l'intervention sociale, une tendance occidentale se dessine dans la valorisation de « l'approche par compétences ⁵ ». Cette approche tend à mesurer la qualification des futurs intervenants par des savoirs techniques découpés en autant de besoins exprimés par le marché du travail (néo-taylorisation), balayant ainsi du programme de formation le développement des aptitudes réflexives et critiques de l'étudiant et de l'étudiante face aux pratiques du marché du travail. Là aussi, des enjeux se dessinent quant au développement ou au sous-développement du renouvellement démocratique de l'intervention sociale. Comment réagiront les professeurs de niveaux universitaire et collégial ? Par ailleurs, le rôle joué par les chercheurs au jeu d'influence politique dans l'élaboration des programmes d'intervention n'est pas à négliger. De plus en plus, l'État sollicite des contributions scientifiques pour résoudre des problèmes sociaux en

5. Voir les textes de la rubrique « Échos et débats » dans le présent numéro.

fonction de ses priorités inscrites dans les programmes de subvention à la recherche. Parce que le pouvoir politique étatique valorise l'expertise scientifique de type positiviste, accorder une place prépondérante à l'expert pour valider ou renforcer des choix politiques peut représenter une menace à la liberté et à l'esprit critique des chercheurs. Dans un article traitant du courant gestionnaire valorisant le développement des meilleures pratiques⁶ dans le milieu de la recherche, Lecomte (2003 : 27) s'interroge sur la place laissée à la créativité dans cette perspective : « Que devient la liberté de penser autrement, d'imaginer, d'innover ou tout simplement de créer avec de telles orientations gouvernementales ? Il semble y avoir de moins en moins de place pour la recherche libre dans les organismes officiels. La recherche doit rapporter des dividendes à tout prix, laissant transparaître l'économisme sous-jacent qui oriente les choix vers l'efficacité. »

Du point de vue des intervenants et des populations visées par ces recherches, le problème démocratique réside dans le fait que le développement de leurs pratiques risque d'être de plus en plus conduit par la science d'orientation positiviste et non plus seulement informé par celle-ci. Précisons qu'il n'est nullement nécessaire que l'État impose cette orientation aux chercheurs pour que certains d'entre eux adoptent cette position surélevée (dite objective) et inégalitaire face aux points de vue des populations concernées. À ce sujet, Bass (1993 : 106) propose une piste au sujet de ce que pourrait être la place de l'expert dans une perspective se voulant démocratique :

Il ne s'agit pas de produire des données avec la population (position participative) ; il ne s'agit pas d'apprendre à la population les éléments qu'elle ne saurait pas (position éducative) ; il s'agit d'organiser le libre débat entre citoyens, où la position experte est susceptible d'être critiquée (position politique et pédagogique où l'expert n'est qu'un accompagnant et où les modalités et les contenus qui déterminent l'accompagnement font partie du débat).

Bref, la question demeure : comment associer politiquement l'universel et le particulier ? Dans quels lieux est-ce possible ?

Certaines pratiques actuelles de l'État fédéral révèlent ce que pourrait devenir un État dépouillé de sa capacité à définir les volontés collectives ou l'intérêt général. Pensons aux subventions allouées aux organismes communautaires ou aux individus, ou encore à la pratique de plus en plus courante de l'État à laisser les organisations communautaires décider de la distribution des subventions entre eux. Comment alors prendre une distance entre les intérêts particuliers et l'intérêt général ? Bref, est-ce que tous les lieux de délibération recèlent un potentiel démocratique ? Il conviendrait de réfléchir sur le sens politique de la participation des organismes communautaires au sein de tables ou d'instances politico-

6. Appelées aussi pratiques fondées sur des données probantes (*evidence-based model* ou *best practices*).

administratives qui, plutôt que d'accroître les délibérations ouvertes sur l'objet de l'action en cours, invitent les organismes communautaires à se positionner eux-mêmes dans un espace de concurrence face à l'acquisition des ressources financières étatiques. D'autres auteurs (Bourque, Duchastel et Pineault, 1999) poursuivent cette analyse en avançant que le passage du gouvernement à la gouvernance favoriserait des rapports corporatistes de la citoyenneté ; ce qu'ils appellent « l'incorporation de la citoyenneté » :

La gouvernance se présente plutôt comme un ensemble de pratiques qui soutiennent une régulation technojuridique de nature corporatiste. La gouvernance apparaît ainsi comme un gouvernement en dehors du politique. Elle s'active à l'aménagement de consensus produits directement entre les acteurs, dans le cadre d'institutions extra-parlementaires où sont désormais définies les règles de la pratique sociale, soit en amont des assemblées législatives. (Bourque *et al.*, 1999 : 6)

Selon ces sociologues, les nouvelles modalités de la régulation politique procéderaient d'une logique dominée par les principes de l'autorégulation des marchés, de désocialisation des rapports d'inégalité et obéiraient à des principes de nature particulariste. Il y aurait lieu aussi de s'interroger sur la nature démocratique de ces espaces politiques régionalisés et localisés au regard de l'objet des délibérations souvent rattachés aux conditions d'opérationnalisation des programmes gouvernementaux. À la lumière de ces questionnements, ne pourrait-on pas penser qu'une forme spécifique d'individualisme corporatiste tend à s'instituer et à se substituer structurellement à l'acte citoyen ?

L'épisode du consensus⁷ issu des fameux sommets québécois a favorisé cette voie de sorte que très peu d'acteurs osaient remettre en question le mode de développement social autoritaire qui se structurait progressivement au Québec, notamment par les réformes des services de santé, des municipalités et de l'éducation ; ainsi que celles encore plus radicales qui s'annoncent dans le cadre de la « réingénierie » de l'État (CSQ, 2003). Dans ce contexte de rationalisation politique et administrative de la vie sociale, comment tenir un discours d'autonomie sociale sans dissonance sur les conditions d'une pratique démocratique effective ? Ne se logerait-il pas, au contraire, un potentiel démocratique dans l'effet de mobilisation des acteurs sociaux à forcer l'État à débattre des transformations en cours dans la perspective de respecter une volonté collective ? Encore faut-il que cette mobilisation puise ses mandats auprès des citoyens et citoyennes et non seulement auprès des « avant-gardes » pour reprendre l'expression de Touraine.

7. Karsz (2000 : 135) définit le consensus « [...] comme un malentendu partagé : sa force lui vient autant de ce qu'il permet de dire et de faire que de ce qu'il permet de taire et d'escamoter. [...] C'est cette forme particulière de l'alliance qui consiste à faire de l'accord l'aboutissement obligé, naturel, et du désaccord un accident de parcours, un incident malencontreux mais qui sera nécessairement dépassé, qui ne saurait pas ne pas être dépassé. Le consensus fonctionne sur l'axiome d'après lequel si les divergences sont nécessaires, les convergences le sont davantage. L'identité prime sur la contradiction, l'entité (la substance dirait Hegel) prévaut sur le processus ».

Même menées par des « avant-gardes », certaines pratiques démocratiques peuvent, de façon contradictoire, défendre une volonté générale sans que les principaux intéressés (personnes visées par les revendications) participent pleinement à l'élaboration du projet politique. Pensons à certaines pratiques de développement local communautaire (Morin, Parazelli et Latendresse, 1994), ou de défense d'un projet de loi pour les personnes marginalisées par exemple. En effet, celles-ci peuvent bénéficier des retombées de ces demandes collectives formulées par des coalitions d'organismes sans qu'elles ne participent vraiment à la démarche politique de définition des problèmes, des besoins et des moyens à prendre. Nous sommes alors dans une zone « grise » de la pratique démocratique dont les effets pervers peuvent cependant être négligés en ce qui regarde le développement de l'autonomie sociale des personnes marginalisées dont les intérêts sont supposément défendus par les intervenants. En effet, l'autonomie sociale d'un individu ne résulte pas seulement de l'accès égalitaire aux ressources matérielles pour satisfaire ses besoins, mais nécessite le développement de ce que Mendel (2003) appelle la « personnalité psychosociale » au sein d'un mouvement d'appropriation d'actes sociaux⁸. Cette dimension du rapport à l'autre s'oppose à la « personnalité psychofamiliale » tout aussi présente en chacun de nous et qui amène de façon inconsciente l'individu à déléguer son pouvoir aux « grands » ou à décider pour les « petits ». L'établissement de rapports familialistes entre des individus n'ayant objectivement aucun lien de parenté constituerait un obstacle majeur à la réflexion sur les pratiques démocratiques : « Or, depuis plus de trente ans, nous avons invariablement fait le constat que plus le sentiment familial est fort dans un groupe, et plus sont taboues les questions touchant au fonctionnement interne, à l'organisation du pouvoir, aux avantages et aux inconvénients de chacune de ses formes. En famille, ce sont les affects qui dominent » (Mendel, 2003 : 57).

Bref, si elles sont parfois nécessaires au nom des valeurs de solidarité et de justice sociale, les interventions menées pour le bien de personnes absentes du processus de décision s'inscrivent alors dans une forme de paternalisme ou de maternalisme bienveillant heurtant ainsi la valeur démocratique d'égalité. C'est pourquoi représenter les intérêts de personnes sans démocratie participative impliquant celles-ci (et non seulement les représentants) finit par créer un fossé tel que l'acte même de représentation n'a plus de sens. Cette remarque soulève la question de la participation citoyenne dans une société de masse. Comment établir des liens entre les démocraties représentative, délégative et participative dans un processus d'intervention sociale ?

8. Pour en savoir plus sur un processus d'intervention collective développant la personnalité psychosociale, voir MENDEL (1992 ; 1998), RUEFF-ESCOUBÈS (1997) et PARAZELLI (2000).

RENOUVELLEMENT DÉMOCRATIQUE ET PERSPECTIVES DES GROUPES D'ACTEURS ET D'ACTRICES

Si l'on suit le raisonnement selon lequel la vitalité démocratique résiderait dans le débat sur des tensions d'opposition entre les formes d'individualisme et des volontés collectives, le rôle de la revue *Nouvelles pratiques sociales* pourrait justement se définir en devenant un lieu d'expression et d'analyse entourant les différentes manifestations de ces tensions selon les perspectives d'actions associées à trois champs de pratiques : les perspectives étatiques, communautaires et citoyennes. Il s'agirait de réfléchir non seulement sur les positions actuelles des pratiques démocratiques dans l'univers de l'intervention sociale, mais aussi sur les nouvelles positions qui pourraient émerger de ces tensions en considérant les enjeux sociopolitiques. Afin d'illustrer notre propos, pour chacune de ces perspectives, nous relèverons un ou deux enjeux associés au renouvellement démocratique des pratiques d'intervention sociale, mais, bien entendu, il y en a plusieurs autres.

Perspectives étatiques

Renouveler les pratiques d'intervention sociale ayant une **perspective étatique** exige d'examiner la place des pratiques gouvernementales dans l'orientation des programmes et des politiques affectant les cadres de l'intervention sociale. Aussi, quelle place les acteurs œuvrant dans les institutions font-ils, non seulement aux citoyens et citoyennes auprès desquels ils interviennent et offrent des services, mais aussi aux intervenants à leur emploi ? Les intervenants bénéficient-ils d'une reconnaissance de leur compétence, de leur autonomie professionnelle ? Dans la visée d'une pratique étatique se voulant démocratique, que signifient la cohésion sociale, l'ordre social, l'insertion sociale ? En quoi, les pratiques issues de ces programmes cultivent des principes démocratiques ? La question du renouvellement démocratique des pratiques ayant une perspective étatique vise non seulement à rendre compte des enjeux d'appropriation entourant l'application des programmes sur le terrain avec les acteurs visés, mais aussi à explorer des enjeux associés à la définition des problèmes et des besoins.

Illustrons les perspectives étatiques par l'exemple des programmes d'intervention visant la prévention sociale des comportements à risque dans le domaine social. Quels sont les acteurs qui participent à la définition des problèmes ? En dehors des experts, comment l'État considère-t-il le point de vue des groupes d'individus dits à risque dans la compréhension des réalités sociales qui les concernent ? Comment l'État considère-t-il le point de vue des intervenants à qui l'on demande d'appliquer un programme conçu par d'autres ? Depuis peu, des débats ont cours sur les programmes de prévention précoce des problèmes d'adaptation chez les jeunes autant dans les milieux gestionnaires, universitaires que

dans les organismes communautaires, de la santé publique et des CLSC (Parazelli *et al.*, 2003). Des questions se posent quant à l'imposition par les experts de « vérités scientifiques » sur le développement humain et les compétences parentales de mères monoparentales dont l'enfant vient de naître... et ce, parce que celles-ci sont jugées à risque de reproduire de façon intergénérationnelle des comportements « inadaptés ». Par certains de leurs fondements, l'approche sociobiologique et l'approche de l'écologie du développement sous-jacentes à la plupart des programmes de prévention précoce créent un processus de dés-appropriation de la responsabilité parentale en réduisant la spécificité de la parentalité à une question de gestion de comportements malsains définis par les experts. Théoriquement réduites à des objets d'intervention, ces femmes n'auraient qu'à se soumettre aux « propositions » des intervenants pour devenir de « bonnes mères » sous peine de voir leur enfant pris en charge par la protection de la jeunesse. Les promoteurs de ce type de programme souhaitent toutefois que cette soumission de la part des jeunes mères soit volontaire à travers un processus « d'empowerment » ou, si l'on veut, de prise en charge de leur consentement à participer aux interventions dont les objectifs sont entièrement programmés (MSSS, 2004). De façon contradictoire, il s'agit d'une mesure sociale universelle pour une clientèle particulière, ce que les organismes communautaires appellent du « surciblage ». Viser la modification de comportements et l'adaptation des individus aux structures sociales sans leur implication pleine et entière tend à aliéner l'individu à qui l'on demande par ailleurs d'être autonome. Étant donné l'absence de repères normatifs absolus, il importe d'amener les individus à participer dans les débats entourant les processus de définition des problèmes, d'analyse des causes et d'identification des besoins et des solutions afin de négocier collectivement les normes de l'existence sociale. Adoptant un point de vue critique sur le modèle québécois de santé communautaire, le médecin français Bass (1993 : 101) perçoit bien cette dérive de la participation communautaire : « On sent bien que quelque chose coince : le diagnostic communautaire, œuvre de spécialistes, ne signifie pas que la population devient acteur et encore moins auteur. [...] La rationalisation de tout cela consiste à développer des méthodes sophistiquées d'analyse des besoins et à apprendre aux gens quels sont leurs besoins. »

Cela vaut aussi pour les intervenants sociaux souvent instrumentalisés et traités comme de simples exécutants au sein de programmes conçus par d'autres. Quelles sont les marges de manœuvre des intervenants et intervenantes et des mères pour affirmer leur point de vue sur ce type d'approche technocratique ? Peuvent-elles proposer des solutions de rechange afin de faire valoir les particularismes de leurs situations ? Pourraient-ils avoir une écoute de la part des institutions étatiques ? Dans quels lieux cela serait-il possible et sous quelles conditions organisationnelles ces échanges pourraient-ils devenir de réelles délibérations démocratiques ? Nous savons que, parmi l'ensemble des institutions étatiques, il existe un certain nombre de positions politiques en ce qui a trait à la lecture des

problèmes sociaux et des interventions souhaitables. On peut observer des intervenants et intervenantes œuvrant au sein d'institutions telles que les CLSC notamment, qui s'engagent dans des actions démocratiques locales pour défendre un certain nombre de droits des usagers et d'accès à des ressources. Il existe aussi, au sein des institutions plus réfractaires à ce type d'action collective, certains intervenants et intervenantes qui, jusqu'à un certain point, peuvent développer des façons de faire visant à modifier le rapport de force avec la hiérarchie politique et administrative dans une perspective démocratique. Ces pratiques dites « silencieuses » permettent aux intervenants et intervenantes d'affirmer leur autonomie professionnelle en résistant à la déqualification professionnelle progressive de leur travail. Cependant, ce type de pratiques, s'il est nécessaire, est insuffisant pour être qualifié de démocratique, car l'objet de ces pratiques n'est pas soumis à la discussion collective. Si l'on tient à ce que les institutions gouvernementales ne se réduisent pas à de stricts appareils d'État, il conviendrait alors de déplacer dans l'espace public le débat sur l'existence d'obstacles à la vie démocratique au sein des institutions, évitant ainsi le repli et l'isolement professionnel favorisés par le contexte de précarité actuel. Autrement dit, ce n'est pas l'existence de marges de manœuvre en soi qui importe ici, mais la possibilité d'évaluer la réelle capacité des intervenants et intervenantes à influencer les programmes de l'État dans une perspective démocratique.

Les mêmes interrogations peuvent s'appliquer aux mesures de lutte contre la pauvreté versus la « lutte aux pauvres » de même qu'à l'actuelle « réingénierie » de l'État qui remet en question la liberté syndicale tout en accélérant la privatisation des services sociaux faisant fi de leur universalité acquise. De plus, que penser de l'informatisation croissante du travail social dans le domaine de la protection de la jeunesse ? Où sont les lieux de délibération démocratique relativement à la conception de ces programmes experts ? Dans ces domaines d'intervention, comment justifier que l'universel l'emporte nécessairement sur le particulier ? Selon quel processus consultatif et délibératif, les représentants politiques sont-ils amenés à faire ce type de choix ? De quelles volontés collectives ce type de pratiques d'intervention est-il la traduction ?

Perspectives communautaires

Renouveler les pratiques d'intervention sociale ayant une **perspective communautaire** nécessite d'examiner la place des membres au sein des pratiques des organismes communautaires dans l'orientation des projets d'intervention et/ou d'actions. Il s'agit aussi d'examiner la place que ces pratiques occupent dans l'élaboration des programmes et des politiques affectant les cadres de l'intervention sociale qui visent les personnes qu'ils soutiennent. Le principal enjeu du renouvellement démocratique résiderait dans la capacité des pratiques communautaires à impliquer de façon collective les citoyens dans la définition de leurs

problèmes, de leurs besoins et des projets dont ils souhaiteraient le développement, non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour toutes les personnes qui pourraient en bénéficier. Bref, expérimenter des actions collectives favorisant l'association entre les intérêts particuliers et une volonté générale engageant les citoyens eux-mêmes dans un processus de délibération avec les représentants politiques.

Dans le passé, la démocratie a mobilisé des collectivités dans des mouvements de revendications tant pour la liberté politique que pour la justice sociale. Plusieurs acquis sociaux universels en ont résulté. Toujours partagés entre la défense d'intérêts particuliers et celle de l'intérêt public, les mouvements associatifs se retrouvent fragmentés face à un État qui sollicite leur contribution à la cohésion sociale notamment par le partenariat et la recherche de consensus. Le défi du renouvellement démocratique des pratiques communautaires est aussi très présent, car le contexte social et économique décrit plus haut rend très difficile l'exercice réel de la participation démocratique à la vie collective d'un organisme communautaire.

Étant donné la structure politico-administrative actuelle de l'attribution des subventions à l'action communautaire, les organismes doivent développer une gymnastique risquée sinon contradictoire pour se conformer aux finalités des programmes de subvention définis par l'État tout en répondant aux aspirations des personnes qu'ils soutiennent. Que ce soit par le biais des programmes régionaux d'organisation de services sociaux fondés sur l'approche épidémiologique ou par l'imposition d'objectifs de résultats ou encore par la pression croissante à participer à la surveillance et au contrôle de populations à risque, l'autonomie de l'action communautaire se joue moins dans les hautes sphères politiques que sur les scènes locales et régionales des pratiques quotidiennes. Il existe une différence importante entre défendre les conditions de sa participation aux programmes de prévention et d'insertion définis par l'État et négocier les marges de son autonomie d'action citoyenne. Soulignons que les problèmes sociaux sont encore traités par les institutions gouvernementales comme des maladies, les comportements dysfonctionnels faisant office de symptômes. Un nombre croissant de groupes communautaires n'ont plus de membres à recruter, mais des clientèles à risque à rejoindre. Leur spécificité n'est plus centrée sur la socialisation démocratique, mais sur la prévention en harmonie avec la programmation de la santé publique. Ici, c'est tout le travail d'analyse et de définition des problèmes sociaux qui se trouve dérobé aux citoyens et aux citoyennes désirant participer démocratiquement à la définition des pratiques qui les concernent. L'action communautaire dériverait-elle vers ce que Kaltenbach (1995) appelle des « associations lucratives sans but » ? D'ailleurs, les enjeux relatifs à l'évaluation des actions des organismes communautaires sont directement liés à cette transformation historique de leur finalité. Dès lors, comment rendre compte d'une action associative démocratique quand l'État exige des résultats en fonction d'un système intégré de services ayant sa logique propre ?

Par ailleurs, l'augmentation de la pression pour participer à de multiples tables de concertation ou pour traduire les activités de façon économique contribue à renforcer l'érosion de la marge d'autonomie de l'action communautaire. Plusieurs « permanents » d'organismes et de regroupements régionaux ou provinciaux reconnaissent être à la remorque des budgets régionaux fragmentés en fonction des priorités émises par ces instances et non plus celles établies par les membres des organismes à la suite d'un débat démocratique minimal. Il y a quelques années, le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (Regroupement, 1998 : 125) publiait un rapport d'enquête auprès de ses membres dont certains témoignages relatent cet état de fait :

Plusieurs organismes considèrent que le temps alloué à participer à des consultations gouvernementales ou au sein d'instances de concertation augmente de plus en plus. « Les lieux de concertation se sont multipliés tout comme la vitesse pour absorber l'information, entre autres celle de la Régie », affirme le délégué d'un centre communautaire pour aînés. « C'est rendu comme l'Internet », pense une intervenante jeunesse. « Il y a trop d'informations et on n'arrive pas à la traiter. », « On est toujours bousculé avec les virages et les consultations », lance le représentant d'un groupe de défense de droits en santé mentale. « Il faut vite prendre position là-dessus et la consultation de notre base, il faut faire ça en vitesse ». Les groupes ont peine à s'approprier des questions sur lesquelles on les interpelle dans divers forums. « On n'a pas le temps d'aller voir le monde. La vraie démocratie, c'est d'aller chercher le point de vue des membres à la base mais on n'a pas le temps pour ça », déplore le délégué d'un groupe de personnes handicapées.

En fait, dans un contexte où la forme d'individualisme privilégiée semble être celle d'une « citoyenneté corporatiste » pratiquant le lobby, la participation à une délibération collective des citoyens dans la perspective de développer une volonté générale devient un obstacle, une « lourdeur démocratique ». Serions-nous déjà engagés dans la réalité décrite par Wunenburger (1993) ?

Mais on ne devrait pas négliger une cause plus profonde de ce dysfonctionnement de la démocratie, dont les méfaits ont été observés et analysés depuis longtemps, et qui prennent peut-être aujourd'hui une dimension critique sans précédent : le détournement voire la confiscation du pouvoir de décision du peuple par les diverses organisations chargées, par principe, d'être leur fidèle exécuteur ?

À ce sujet, Cordeiro (1996 : 21) précise que « Le lobby, en tant que procédé de monopolisation de l'expression de certaines populations, est incontestablement un procédé antidémocratique ». L'auteur distingue le lobby du groupe de pression tel qu'il a été défini dans la loi de 1901 en France (instances porteuses de revendications envers le pouvoir établissant un rapport de force, lieu où s'expriment les opinions de ceux qui vivent des problèmes, circulation d'information, entraide, projets collectifs, etc.). Il rappelle que les pratiques associatives peuvent être qualifiées de pratiques citoyennes si celles-ci s'inscrivent dans une « démarche d'engagement civique » (1996 : 17). Les objectifs poursuivis peuvent alors se

rattacher aux « notions d'égalité, de justice, de libération, d'émancipation, de solidarité » dépassant ainsi la simple défense d'intérêts propre au groupe, ce qui implique une éthique politique des individus mettant en pratique ces valeurs. Cette conception confère une signification civique aux solidarités extra-groupales et non lorsque les individus défendent exclusivement leurs propres membres (même si, dans ce cas, il peut y avoir éducation à la citoyenneté dans une perspective d'investissement ultérieur de l'espace politique). Toujours selon Cordeiro, deux motivations peuvent être rattachées aux pratiques associatives citoyennes : 1) pratiquer la citoyenneté liée aux enjeux de pouvoir dans la société et 2) résister aux pouvoirs établis au nom d'idéaux bien repérés dans le sens de la construction du bien commun.

L'un des principaux obstacles à la reconnaissance de la pratique citoyenne des associations communautaires résiderait dans la minoration du droit d'association en tant que participation réelle à la vie de la Cité sauf comme un stage préparatoire à l'autre citoyenneté, c'est-à-dire celle qui serait valorisée : les droits politiques nationaux (droit de vote) inscrits dans le système de représentations (élection de représentant). Cela distinguerait ceux qui font de la politique à travers les partis de ceux qui s'occupent de leurs propres affaires (famille, loisirs, emploi, etc. ; Cordeiro, 1996 : 18).

Malgré ces limitations actuelles, des expériences communautaires citoyennes existent tant bien que mal selon les enjeux et les groupes d'acteurs. Qu'il s'agisse des jeunes, des femmes, des personnes âgées, des personnes immigrées récemment, etc., des foyers de mobilisation s'organisent dans une perspective communautaire tant pour la défense de droits, la promotion de l'accessibilité aux services que la dénonciation de certaines conditions de vie.

Si l'on adopte le raisonnement de Cordeiro sur la dimension démocratique de l'association communautaire, en quoi les modes d'intervention québécois ayant une perspective communautaire seraient-ils de nature citoyenne ? Y aurait-il d'autres considérations sociopolitiques pour renouveler démocratiquement les pratiques d'intervention communautaire ? Comment les pratiques communautaires développent-elles de façon démocratique un mouvement d'appropriation collective des actes sociaux ?

Perspectives citoyennes

Par l'ajout de cette troisième catégorie, nous ne voulons pas isoler les enjeux liés à la citoyenneté des deux autres perspectives, car celle-ci traverse les deux champs de pratiques étatiques et communautaires. Nous voulons plutôt mettre en valeur l'émergence de nouvelles pratiques citoyennes au regard du renouvellement démocratique des pratiques d'intervention autour d'enjeux multiples autant locaux

qu'internationaux⁹. Renouveler les pratiques d'intervention sociale ayant une **perspective citoyenne** demande d'examiner la place des citoyens et citoyennes dans l'élaboration de formes alternatives de participation, de délibération et de prises de décision collective affectant les formes organisationnelles et idéologiques de l'intervention sociale. Mentionnons par exemple la défense des droits des sans-emploi et du logement social ainsi que l'Association des travailleurs et travailleuses du sexe et le centre l'X (centre autogéré par des jeunes punks). Soulignons que l'engagement citoyen se situe aussi de plus en plus à l'échelle internationale de la citoyenneté plutôt que par un investissement des champs politiques et sociaux traditionnels. Pensons ici à la mobilisation contre la guerre en Irak, aux pratiques écologiques associées au commerce équitable, aux altermondialistes, à la bioéthique, aux réseaux de solidarité internationale dans le cyberspace, etc.

Dans cette perspective, ce sont essentiellement les personnes à titre de citoyens et de citoyennes qui se mobilisent collectivement non pas pour s'inscrire dans des modèles d'intervention sociale, mais pour défendre un point de vue, revendiquer des droits et dénoncer des situations, exprimer des aspirations collectives et/ou développer une critique sociale sur certains contextes sociaux ; bref, tout ce qui peut émerger en termes de désirs démocratiques en dehors des pratiques habituellement suggérées par les deux autres perspectives.

L'un des enjeux pouvant être associés à cette perspective renvoie au contexte de pluralité des formes d'individualisme qui prévaut actuellement. En réaction contre l'individualisme privatisé ambiant et la détérioration des solidarités sociales, certains individus peuvent expérimenter des formes d'association qui renforcent la dimension fusionnelle des liens communautaires. Ce rapport fusionnel au groupe a tendance à nier les conflits internes menaçant l'unité du lien et à appréhender les possibilités de débats ou les points de vue différents. Lorsqu'elle existe, cette relation fusionnelle, pouvant aller jusqu'au dogmatisme, limite considérablement le renouvellement démocratique par la pensée unique qui s'y installe, aussi alternative soit-elle (Touraine, 1989). Il existe aussi des mobilisations citoyennes non pas en réaction aux formes d'individualisme privatisé mais plutôt à d'autres situations menaçant soit leur appartenance au territoire (p. ex. le projet de fusion municipale), leur bien-être écologique (p. ex. la ligne Hertel-Des-Cantons) ou encore leur qualité de vie (p. ex. le phénomène « *Pas dans ma cour* »). Il serait donc intéressant que la revue NPS puisse documenter les processus démocratiques de ce type d'expériences collectives qui se distinguent des perspectives communautaires et étatiques. D'autant plus que, même si tout n'est jamais joué en politique, le réseau communautaire actuel tend progressivement à devenir

9. Étant donné la mouvance de ce type de perspectives quant aux formes qu'il emprunte et qu'il partage parfois avec les deux autres perspectives, nous choisissons volontairement de développer sa caractérisation au fur et à mesure de ses manifestations.

l'extension des services de l'État sous la pression de ce dernier ou par intérêt. Si l'on est préoccupé par le renouvellement démocratique des pratiques d'intervention sociale, il importe d'être à l'affût des pratiques en émergence.

* * *

Considérant les interrogations précédentes ainsi que le choix des angles de vue pour apprécier le renouvellement démocratique des pratiques d'intervention sociale, une nouvelle grille de rubriques a été adoptée par le comité de rédaction de la revue afin de spécifier l'orientation de NPS. La section suivante en présente le contenu.

APPEL DE CONTRIBUTIONS SELON LA NOUVELLE GRILLE TYPE DE RUBRIQUES – NPS

Cette nouvelle grille structurant le contenu de la revue consiste d'abord à remplacer l'éditorial par un avant-propos présentant l'ensemble du numéro sous l'angle démocratique du renouvellement des pratiques sociales. L'entrevue est maintenue afin de donner la parole à des personnes engagées dans l'intervention mais n'ayant pas de facilité ou de temps pour écrire ou encore pour explorer une autre facette de leur pratique. Le dossier occuperait la moitié des pages du numéro comme cela avait été prévu en 1993 et traiterait d'un thème avec la préoccupation constante du renouvellement démocratique des pratiques sociales. Trois nouvelles rubriques s'ajouteraient au dossier afin de délimiter l'exercice continu de problématisation du renouvellement démocratique des pratiques sociales entourant l'intervention tant individuelle que collective. Il s'agit aussi de choisir des rubriques pouvant inclure des articles traitant autant d'histoire que de théories et pouvant être évalués à l'externe. Nous visons les pratiques ayant des perspectives étatiques, communautaires et citoyennes. Une rubrique occasionnelle « Autres perspectives » pourrait être créée pour des cas atypiques (p. ex., des réflexions épistémologiques sur les liens entre la pratique et la théorie).

Ces rubriques mettent l'accent sur des rapports de position identitaire dans l'espace politique de l'intervention sociale face au renouvellement démocratique des pratiques. Ce découpage suppose que les pratiques démocratiques en intervention sociale s'inscrivent au cœur des relations de pouvoir entre trois principaux champs de pratiques ayant des perspectives différentes quant à leur orientation. Afin que les frontières entre les catégories ne soient pas trop étanches, il convient de les définir plus en fonction de la perspective adoptée dans une proposition d'article que dans leur « essence ». Cette posture ne crée pas d'obstacle à l'accueil de pratiques alternatives qu'elles soient présentes dans l'appareil étatique ou ailleurs. De façon synthétique, rappelons le contenu des trois rubriques permanentes faisant appel à des propositions d'articles :

Pratiques ayant une...

- **perspective étatique** : Un article qui traite de pratique(s) ou d'aspects associés à celle(s)-ci qui s'inscrit(vent) dans une perspective étatique qu'il s'agisse de politiques sociales, de programmes ou de contextes d'intervention, de gestion, d'organisation des services, de leur qualité, de leur accessibilité pour les usagers ainsi que de la participation de ces derniers à l'orientation des services, etc.
- **perspective communautaire** : Un article qui traite de pratique(s) ou d'aspects associés à celle(s)-ci qui s'inscrit(vent) dans une perspective communautaire qu'il s'agisse des projets d'action communautaire, de l'action collective, d'éducation populaire, des rapports à l'État, de la participation des membres et des usagers, etc.
- **perspective citoyenne** : Un article qui traite de pratique(s) ou d'aspects associés à celle(s)-ci qui s'inscrit(vent) dans une perspective citoyenne en émergence et hors de la perspective communautaire traditionnelle qu'il s'agisse de mouvements de revendications de droits, d'auto-organisation collective, d'artistes engagés, altermondialistes, etc.

STRUCTURE TYPE D'UN NUMÉRO DE LA REVUE

- | |
|--|
| 1. Avant-propos (.5) |
| 2. L'entrevue |
| 3. Le dossier (présentation et articles) (6.5) |
| 4. Perspectives étatiques (1) |
| 5. Perspectives communautaires (1) |
| 6. Perspectives citoyennes (1) |
| 7. Débat (2) |

INVITATION AUX AUTEURS

Compte tenu des questions soulevées par ce texte d'orientations, nous invitons toutes les personnes intéressées à contribuer au débat entourant le renouvellement démocratique des pratiques d'intervention sociale à participer à la discussion sur des idées contenues dans ce texte en proposant des articles.

BIBLIOGRAPHIE

- BARREYRE, J.-Y., BOUQUET, B., CHANTREAU, A. et P. LASSUS (1995). *Dictionnaire critique d'action sociale*, Paris, Éditions Bayard.
- BASS, M. (1993). « Conjuguer santé et démocratie », *Informations sociales*, n° 26, 97-106.

- BERGIER, B. (1996). *Les affranchis. Parcours de réinsertion*, Paris, Desclée de Brouwer.
- BITAN-WEISZFELD, M. et C. RUEFF-ESCOUBÈS (1997). « L'organisation et la sociopsychanalyse. Comment nous travaillons », *Revue internationale de psychosociologie*, vol. 3, n^{os} 6-7, 97-116.
- BOIVIN, L. (2003). « Face à la désappropriation de notre pouvoir », *Présence Magazine*, vol. 12, n^o 90, 20-28.
- BOURQUE, G., DUCHASTEL, J. et É. PINEAULT (1999). « L'incorporation de la citoyenneté », *Sociologie et sociétés*, vol. 31, n^o 2, 41-64.
- BRETON, M. (1999). « Les étapes de l'empowerment en régime démocratique : vers un modèle de pratique (pour contrer l'exclusion sociale) », *Intervention*, n^o 109, 45-53.
- BURDEAU, G. (2002). « Démocratie », *Encyclopædia Universalis*, Paris, 71-76.
- CASTORIADIS, C. (1998). « De l'autonomie en politique. L'individu privatisé », *Le Monde diplomatique*, février, 23.
- COMEAU, Y. (2000). « La construction des cohésions sociales dans un contexte de globalisation », *Économie et Solidarités*, vol. 31, n^o 1, 1-8.
- CORDEIRO, A. (1996). « Pratiques associatives, pratiques citoyennes ; Jeunesse et citoyenneté », *Hommes et migrations*, n^o 1196, 17-21.
- CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (2003). *La tornade libérale. Analyse de l'action législative du gouvernement Charest*, Montréal, Centrale des syndicats du Québec.
- DESLAURIERS, J.-P. (1999). « Réflexions sur le colloque "Travail social et empowerment à l'aube du XXI^e siècle" », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 12, n^o 2, 165-169.
- EHRENBERG, A. (1995). *L'individu incertain*, Paris, Calmann-Lévy.
- EHRENBERG, A. (1998). *La fatigue d'être soi. Dépression et société*, Paris, Odile Jacob.
- FREITAG, M. (2002). *L'oubli de la société. Pour une théorie critique de la postmodernité*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- GAUCHET, M. (2002). *La démocratie contre-elle-même*, Paris, Gallimard.
- GODBOUT, J. (1983). *La participation contre la démocratie*, Montréal, Éditions Saint-Martin.
- HAMEL, P. (2004). « Les villes contemporaines et le renouvellement de la démocratie municipale », dans JOUVE, B. et P. BOOTH (dir.), *Démocraties métropolitaines*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 45-67.
- HELLY, D. (1999). « Une injonction : appartenir, participer. Le retour de la cohésion sociale et du bon citoyen », *Lien social et politiques*, n^o 41, 35-46.
- HELLY, D. (2001). « Communauté et citoyenneté », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 25, n^o 3, 11-29.
- HENTSCH, T. (1994a). « Les mutations de la démocratie », *Conjonctures*, n^{os} 20-21, 69-86.
- HENTSCH, T. (1994b). « L'idée neuve de Touraine », *Conjonctures*, n^{os} 20-21, 189-197.
- HONNETH, A. (2000). *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Les éditions du Cerf.
- JENSON, J. (2000). « La cohésion sociale : lorsqu'un vieux concept revient à la mode », *Économie et Solidarités*, vol. 31, n^o 1, 9-23.

- JENSON, J., MENDELL, M., MARTIN, C. et D. RENARD (1999). « Les mots pour le dire, les mots pour le faire : le nouveau vocabulaire du social », *Lien social et politiques*, n° 41, 5-12.
- JULIEN, C. (1990). « Les citoyens à la conquête des pouvoirs : nécessaire révolution », *Le Monde diplomatique*, n° 435, 18-19.
- KALTENBACH, P.-P. (1998). *Associations lucratives sans but*, Paris, Denoël.
- KARSZ, S. (dir.) (2000). *L'exclusion : définir pour en finir*, Paris, Dunod.
- KAUFMANN, J.-C. (2001). *Ego. Pour une sociologie de l'individu*, Paris, Nathan.
- LAMOUREUX, J. (2001). « Marges et citoyenneté », *Sociologie et sociétés*, vol. 33, n° 2, 29-47.
- LAROSE, G. (2002). « Quel modèle ? », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 15, n° 2, 1-8.
- LATENDRESSE, A. (2004). « La réforme municipale et la participation publique aux affaires urbaines montréalaises. Ruptures ou continuités ? », dans JOUVE, B. et P. BOOTH (dir.), *Démocraties métropolitaines*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 155-174.
- LAURENT, A. (1993). *Histoire de l'individualisme*. Paris, Presses universitaires de France.
- LAURIN, N. (1999). « Le démantèlement des institutions intermédiaires de la régulation sociale : vers une nouvelle forme de domination », *Sociologie et sociétés*, vol. 31, n° 2, 65-72.
- LE BRETON, D. 1995. *La sociologie du risque*, Paris, Presses universitaires de France.
- LECLERC, K. et J. BEAUCHEMIN (2002). « La société civile comme sujet politique : une nouvelle représentation de l'intérêt général », *Lien social et politiques*, n° 48, 19-33.
- LECOMTE, Y. (2003). « Développer de meilleures pratiques », *Santé mentale au Québec*, vol. 28, n° 1, 9-36.
- LÉVESQUE, B. (2001). *Économie sociale et solidaire dans un contexte de mondialisation : pour une démocratie plurielle*, Communication présentée à la 2^e rencontre internationale tenue à Québec du 9 au 12 octobre 2001 sur le thème « Globalisation de la solidarité », Cahiers du CRISES, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- LÉVESQUE, B., BOURQUE, G. L. et Y. VAILLANCOURT (1999). « Trois positions dans le débat sur le modèle québécois », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 12, n° 2, 1-10.
- LEYDET, D. (2002). « Introduction au dossier sur la démocratie délibérative », *Philosophiques*, vol. 29, n° 2, 175-191.
- MCCALL, C. (1999). « L'État des citoyens et la liberté du marché », *Sociologie et sociétés*, vol. 31, n° 2, 27-40.
- MAQUART, D. (1993). « Le principe de subsidiarité dans le contexte de la mondialisation », *Projet*, n° 235, 63-71.
- MENDEL, G. (1992). *La société n'est pas une famille*, Paris, La Découverte.
- MENDEL, G. (1998). *L'acte est une aventure : du sujet métaphysique au sujet de l'acte pouvoir*, Paris, La Découverte.
- MENDEL, G. (2003). *Pourquoi la démocratie est en panne ?*, Paris, La Découverte.
- MOREAULT, F. (1999). « Citoyenneté et représentation politique dans la pensée politique de Hannah Arendt », *Sociologie et sociétés*, vol. 31, n° 2, 175-190.

- MORIN, R., PARAZELLI, M. et A. LATENDRESSE (1994). *Les corporations de développement économique communautaire en milieu urbain : l'expérience montréalaise*, Rapport de recherche, études, matériaux et documents 5, Montréal, Département d'études urbaines et touristiques, Université du Québec à Montréal.
- MSSS (2004). *Les services intégrés en périnatalité et petite enfance pour les familles vivant en contexte de vulnérabilité*, Cadre de référence, Montréal, Ministère de la Santé et des Services sociaux.
- PARAZELLI, M. (2000). « L'imaginaire familialiste et l'intervention sociale auprès des jeunes de la rue : une piste d'intervention collective », *Santé mentale au Québec*, vol. 25, n° 2, 40-66.
- PARAZELLI, M. (2002). *La rue attractive. Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- PARAZELLI, M., HÉBERT, J., HUOT, F., BOURGON, M., GÉLINAS, C., LAURIN, C., LÉVESQUE, S., RHÉAUME, M. et S. GAGNON. (2003). « Les programmes de prévention précoce. Fondements théoriques et pièges démocratiques », *Service social*, vol. 50, 81-121.
- REGROUPEMENT INTERSECTORIEL DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE MONTRÉAL (1998). *Leur équilibre, notre déséquilibre. Rapport d'enquête sur les impacts de la transformation du réseau de la santé et des services sociaux à Montréal*, Montréal, Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal.
- ROBIN, J. (1991). « Pour une démocratie vraiment participative (V) : L'ère des ruptures », *Le Monde diplomatique*, n° 453, 21.
- RUEFF-ESCOUBÈS, C. (1997). *La démocratie dans l'école. Une pratique d'expression des élèves*, Paris, Syros.
- SCHNAPPER, D. (1994). *La communauté des citoyens : sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard.
- TAYLOR, C. (1992). *Multiculturalism and the Politics of Recognition : An Essay*, Princeton, New Jersey, Princeton University Press.
- THÉRIAULT, J.Y. (1994). « Sur les traces de la démocratie avec Claude Lefort », *Conjonctures*, n°s 20-21, 125-144.
- THÉRIAULT, J.Y. (2003). « L'avenir de la social-démocratie au Québec », dans VENNE, M. (dir.), *L'annuaire du Québec 2004*, Montréal, Fides, 631-640.
- TOURAINÉ, A. (1989). « La crise de la modernité », *Interface* (mars-avril), 30-34.
- TOURAINÉ, A. (1994). *Qu'est-ce que la démocratie ?* Paris, Librairie Arthème Fayard.
- TREMBLAY, M. (1999). *Les conditions de la participation démocratique à l'administration publique pour une démocratie en santé mentale*, Thèse de doctorat en sciences humaines appliquées, Montréal, Université de Montréal.
- VIVERET, P. (1991). « Pour une démocratie vraiment participative (III) : Réintégrer la "zone" dans la ville », *Le Monde diplomatique*, n° 451, 29.
- WUNENBURGER, J.-J. (1993). « Le désenchantement démocratique », *L'Agora*, vol. 1, n° 2, octobre. http://agora.qc.ca/mot.nsf/Dossiers/Parti_politique
- ZOLL, R. (1992). « Crise de l'identité et nouvel individualisme », dans *Nouvel individualisme et solidarité quotidienne*, Paris, Kimé, 166-179.